

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Mesdames, Messieurs les représentants de la Cour,

Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La Belgique se rallie à l'intervention prononcée par la République italienne au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres au débat général organisé dans le cadre de la treizième session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La Belgique se félicite de votre élection, Monsieur le Président, à la tête de l'Assemblée et vous assure de son engagement à vous soutenir dans cette tâche tout au long de votre mandat.

La Belgique se félicite également de l'élection de six nouveaux juges au service de la Cour.

Durant cette session de l'Assemblée, les Etats vont avoir à débattre de questions cruciales telles le budget de la Cour pour 2015, la coopération des Etats dans le cadre notamment de la poursuite des crimes de genre et des crimes sexuels, les victimes ainsi que la complémentarité de la Cour pénale internationale par rapport aux juridictions nationales.

La Belgique entame cette session dans un esprit d'ouverture au dialogue avec pour objectif de renforcer la Cour et, plus largement, le système de lutte contre l'impunité mis en place par le Statut de Rome.

La Belgique est en effet soucieuse de voir un réel dialogue s'établir au sein de notre Assemblée, permettant à chacun, délégués des Etats, tant parties qu'observateurs, représentants de la Cour ainsi que représentants de la société civile, de s'écouter les uns les autres, dans un esprit constructif.

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Mesdames, Messieurs les représentants de la Cour,

Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La communauté internationale est confrontée cette année encore à de nombreuses crises qui ont ébranlé la situation de pays des différentes régions du monde. Elle a besoin d'une juridiction telle la Cour pénale internationale, qui fonctionne de manière efficace et efficiente pour lutter contre l'impunité des crimes les plus atroces et prévenir la commission de nouveaux crimes.

Or cette juridiction, pour pouvoir fonctionner de manière efficace et efficiente, a besoin du soutien constant et non équivoque des Etats qui l'ont créée.

La Belgique est résolue à poursuivre son soutien, plein et entier, à la Cour pénale internationale pour lui permettre de remplir la mission qui lui a été confiée, en toute indépendance et impartialité.

La Belgique est attachée également à fournir au Fonds d'aide aux victimes, mis sur pied lui aussi en vertu du Statut de Rome, les moyens nécessaires pour assumer ses fonctions d'assistance et de réparation aux

victimes des crimes les plus atroces. Elle s'engage à poursuivre son financement et versera à nouveau, en 2015, une contribution volontaire au Fonds.